

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 72 (2000)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: ASH : en route pour le nouveau millénaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN ROUTE POUR LE NOUVEAU MILLENAIRE

A

l'occasion de son congrès de Zurich qui a réuni près de 300 personnes, l'Association Suisse pour l'Habitat (ASH) a renouvelé, rajeuni et restreint son comité. Le nouveau président a été nommé en la personne du conseiller national PEP Ruedi Aeschbacher. L'écrivain P.M. (pseudonyme connu) a plaidé pour que les coopératives prennent en commun des initiatives dans des villes à forte concentration. Et le soir venu, la société Haruls Partyservice a offert aux invités un divertissement extrêmement réussi.

En lieu et place du président de l'Association René Gay, excusé pour cause de maladie, Fritz Nigg, directeur de l'ASH, présente aux invités arrivés le vendredi après-midi la devise sous laquelle est placé le congrès. Selon M. Nigg, les coopératives sont contraintes de s'adapter, car en économie, le mouvement ne s'arrête ni aux portes de la branche immobilière, ni devant celles des coopératives de construction et d'habitation. C'est ainsi qu'apparaissent de nouveaux standards de gestion dont la maîtrise ne va pas forcément de soi pour un comité de milice. D'autre part, M. Nigg relève la campagne menée par la section zurichoise pour promouvoir son image et qui, par ses affiches ("zàme besser wohnen" - pour mieux habiter ensemble), la revue Wohnen qui donne le ton, un stand évoquant un chantier de construction, a su marquer d'une empreinte très forte



Le nouveau comité (de gauche à droite):

Emy Lally, Margrit Spörri, Ernst Bühler, Wiili Fischer, Fritz Nigg, Theo Meyer, Dieter Keller, Peter Gurtner, Ruedi Aeschbacher, Roger Dubuis, Rolf Sibler, Alfons Sonderegger, Christian Caduff, Ludwig Schmid, Dominique Marchand, Peter Schmid, Uwe Zahn, Murielle Thalmann-Antille (photo Ferenc Hamza)

la promotion de la construction de logements d'utilité publique. Le directeur de l'ASH espère que la campagne suscite également un changement dans les esprits. Enfin, il souhaite que maintes coopératives ne s'écartent plus aujourd'hui du but social par la construction de logements relativement vastes et chers. Peter Gurtner, directeur de l'Office fédéral du logement, transmet les salutations du chef du Département, Pascal Couchepin qui a lui-même été membre du comité de l'ASH jusqu'à son élection au Conseil fédéral. M. Gurtner assure qu'à son arrivée au gouvernement, M. Couchepin n'a pas abandonné son intérêt pour la politique du logement et que celle-ci était en de bonnes mains. Puis le chef de l'Office fédéral procède à un tour d'horizon des thèmes actuels en matière de construction de logements. Pour terminer, M. Gurtner remercie l'ASH pour son soutien politique et répond à quelques questions du public.

UN REGARD SUR L'AN PROCHAIN

Le débat portant sur l'élection, et qui suit l'exposé de M. Gurtner, ne suscite pas beaucoup d'interventions au sein de l'assemblée.

Car sur le podium se présente le seul candidat à la présidence de l'association, Ruedi Aeschbacher, pour répondre aux questions de ses futurs collègues du comité ainsi que du public. M. Aeschbacher n'a pas l'intention de formuler des idées très recherchées sur sa future présidence parce que pour lui, il s'agit d'abord de se mettre au travail, rapidement et sérieusement. L'invité vedette de l'assemblée, l'écrivain P. M., postule que l'avenir appartient à la ville puisque c'est dans ce seul cadre que peut véritablement se pratiquer, selon lui, un style de vie écologique. P. M. développe son idée en précisant que si nous voulons vraiment subsister dans la durée, une personne devrait se contenter en moyenne de 1000 watt par jour pour sa consommation d'énergie et d'une surface privée de 20 m². Il demande aux coopératives et coopérateurs présents de penser comme s'ils se retrouvaient juste après une catastrophe et d'envisager la gestion socio-écologique comme une chance.

CREDIT CONFIANCE

L'assemblée générale de l'ASH qui se déroule le lendemain matin est conduite (en remplace-

ment de René Gay) par le vice-président Dieter Keller. Josef Estermann, président de la ville de Zurich, honore les délégués d'un message de bienvenue et les remercie de leur engagement altruiste en faveur de la construction de logements d'utilité publique.

L'assemblée générale ordinaire aboutit l'ordre du jour à un rythme enlevé, approuve le rapport et les comptes annuels et prend connaissance des rapports des organes de contrôle. A l'unanimité, elle donne décharge aux membres du comité et approuve ses propositions concernant l'élection du nouveau comité. La contribution de membre est maintenue à trois francs par logement.

Au poste de président de l'association est désigné sans opposition notable le conseiller national zurichois Ruedi Aeschbacher. Seuls 15 des 170 voix présentes se sont abstenues. Le nouveau président remercie les votants pour le crédit de confiance qui lui est accordé. Il se réjouit de diriger cette association.

Les honneurs rendus aux membres qui se retirent du comité commencent par un hommage du directeur de l'OFL, M. Gurtner, qui loue le dynamisme et l'optimisme de son ami René Gay; il décrit le Genevois et président de la SCH Genève comme le gentlemen du logement social.

ELOGES ET FLEURS

C'est en leur remettant des bouquets de fleurs que l'assemblée prend également congé de Hans Metz, Edith Gasser et Dieter Keller qui, lui, fera encore partie du comité jusqu'à sa retraite, mais abandonne dès maintenant sa fonction de vice-président. "Lorsque l'on a travaillé avec Dieter Keller, on sait ce qu'est l'amour de travail bien fait et une conviction de juriste", lance Fritz Nigg pour décrire celui qui a été son compagnon de chemin pendant de longues années au sein du comité.

L'après-midi, les participants se rendent en bus dans deux récents quartiers d'immeubles de coopératives zurichoises: La Probstei de la coopérative du Sud-Est ainsi que le quartier baptisé "Au bord de l'eau" et réalisé par la coopérative de construction "Eigengrund". Jörg Hübschle, l'un des rares participants venus de Bâle, se déclare impressionné par l'activité des

coopératives zurichoises en matière de constructions. "A Bâle, il n'y a pratiquement plus de coopératives désireuses de construire, hormis nous", regrette le directeur de la cité.

EXPOSES (résumés)

Peter Gurtner: La nouvelle politique du logement

Puisque l'encouragement à la construction de logements est maintenant découplé de la Nouvelle péréquation financière, le travail à réaliser en ce domaine se poursuit dans le cadre de la LCAP; à cet égard, le directeur de l'OFL énumère les éléments suivants:

- Règlement des affaires LCAP en cours;
- Nouvelle loi sur l'approvisionnement en logements;
- Rénovation de logements et de quartiers dans le cadre d'une politique d'avenir pour les cités et agglomérations;
- Extension et nouveau régime de la promotion de la propriété du logement;
- Développement du droit de bail

Si l'encouragement à la construction de logements demeure une tâche de la Confédération, cette tâche a besoin d'une nouvelle base. S'agissant d'une nouvelle loi sur l'approvisionnement en logements, les propositions de la Commission fédérale pour la construction de logements donne des indications. En effet, elle a déjà esquissé quelques points essentiels pour le futur:

- Soutien de groupes de la population dont les moyens financiers et sociaux sont faibles (par l'octroi de prêts, au lieu de recourir comme jusqu'à présent à des abaissements de base)
- Promotion de l'accession à la propriété de logements avantageux;
- Aide à la rénovation de loge-

ments et de quartiers dans des villes-centres et des régions périphériques;

- Consolidation des organisations de financement (la Confédération devant se concentrer sur des objets d'utilité publique et innovants);

- Améliorations des bases scientifiques et décisionnelles.

La répartition générale du travail entre la Confédération et les cantons prévoit que ceux-ci prennent avant tout des mesures d'aide sociale; en particulier, ils décident des aides subjectives.

L'OFL entend élaborer un projet, dans le délai d'une année déjà, pour le texte appelé à remplacer la LCAP.

Dans l'optique d'un engagement possible dans le segment de la rénovation de logements et de quartiers, M. Gurtner déclare cependant que les fonds de la Confédération affectés à la promotion des rénovations ne seraient destinés qu'aux régions où les villes adoptent des mesures d'accompagnement pour la revalorisation des logements. La contre-proposition du Conseil fédéral à l'initiative "pour des loyers loyaux" n'a pas rencontré un accueil très favorable. Par exemple, les coopératives la rejettent parce que le traditionnel loyer fondé sur les coûts n'y joue plus aucun rôle. "A vrai dire, je ne crois pas que le loyer fondé sur les coûts est la seule méthode de calcul des loyers qui corresponde à la nature d'une coopérative de construction. Mais il serait erroné de faire échouer le projet sur cette question, car je peux aisément m'imaginer des améliorations ultérieures sur ce point", ajoute M. Gurtner.

Condensé de Mike Weibel

traduction Pierre Prince

Visite de la cité «Am Wasser»

